

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 03794

Numéro SIREN : 518 697 099

Nom ou dénomination : A.D.G. GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/021494

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOULOUSE**

Date : 28/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/021494**
n° de gestion : **2009B03794**
n° SIREN : **518 697 099 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 28/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.D.G. GROUP
25 Rue Lou Verdaï Zone Industrielle Lou Verdaï 31270 VILLENEUVE-TOLOSANE

date de clôture : 31/03/2020

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



Désignation de l'entreprise : Société ADG GROUP

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise 25 rue Lou Verdai

31270 VILLENEUVE-TOLOSANE

Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET* 5 1 8 6 9 7 0 9 9 0 0 0 1 9

Néant ☐ *

				Exercice N clos le.	N-1
				31 03 2020	31 03 2019
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
		1	2	3	4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	2 000 000	2 000 000
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	2 000 000	2 000 000
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	CA	103 348	871 396
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	846 146	354 633
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
TOTAL (III)		CJ	CK	949 494	1 226 029
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	2 949 494	3 226 029
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

Copie certifiée conforme

[Signature]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DEULAKANI

Cepid Group

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DCGFP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise : Société ADG GROUP

Néant

*

		REVENUS			
		(1)	(2)		
Exercice N	DA	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.0.....0.0.0.....)			
	DB	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
	DC	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK		
	DD	Réserve légale (3)		1 000	1 000
	DE	Réserves statutaires ou contractuelles			
	DF	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI		
	DG	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*	EJ	2 514 765	2 266 977
	DH	Report à nouveau			
	DI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		295 825	247 788
	DJ	Subventions d'investissement			
DK	Provisions réglementées *				
DL	TOTAL (I)		2 821 590	2 525 765	
Exercice N	DM	Produit des émissions de titres participatifs			
	DN	Avances conditionnées			
	DO	TOTAL (II)			
	DP	Provisions pour risques			
	DQ	Provisions pour charges			
	DR	TOTAL (III)			
	DS	Emprunts obligataires convertibles			
	DT	Autres emprunts obligataires			
	DU	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			
	DV	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	126 356	698 741
DW	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DX	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 548	1 523	
DY	Dettes fiscales et sociales				
DZ	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
EA	Autres dettes				
EB	Produits constatés d'avance (4)				
EC	TOTAL (IV)		127 904	700 264	
ED	Ecart de conversion passif *				
EE	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		2 949 494	3 226 029	
Exercice N-1	IB	Ecart de réévaluation incorporé au capital			
	IC	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			
	ID	Ecart de réévaluation libre			
	IE	Réserve de réévaluation (1976)			
	IF	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			
	IG	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		127 904	700 264
	IH	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Group

Désignation de l'entreprise : Société ADG GROUPNéant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens*	FD		FE		FF	
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 703 1 847
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	220
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {		- dotations aux amortissements*		GA	
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 703 2 067
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(4 703) (2 067)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	300 000 250 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	300 000 250 000
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	300 000 250 000
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	295 297 247 933

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		Société ADG GROUP	
Néant ☐			
Exercice N-1		Exercice N	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
Total des produits exceptionnels (VII)		HD	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	
Total des charges exceptionnelles (VII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VIII)		HL	
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont : - produits de locations immobilières - produits d'exploitation affectés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY IG	
(3) Dont : - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier		HP HQ	
(4) Dont charges d'exploitation affectées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
(9) Dont transferts de charges		AI	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13) Dont primes et cotisations - facultatives - complémentaires personnelles : - aux nouveaux plans d'épargne retraite		A6 A8 A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Charges exceptionnelles Exercice N	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures Exercice N-1	

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Charges à payer	7
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	8

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 949 493,73 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 295 825,25 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

COVID - 19

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par Covid-19 à partir du mois de mars 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2021. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement (confinement et aides d'Etat), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

À la date d'arrêté des états financiers 2020 de la société, l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

INTEGRATION FISCALE

La société ADG GROUP est la tête d'un groupe fiscalement intégré depuis le 1er avril 2010.

Conformément à la convention d'intégration fiscale :

- Les filiales bénéficiaires comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées distinctement
 - Les filiales déficitaires ne comptabilisent pas l'économie d'impôt transférée à la mère
 - La société mère enregistre l'impôt portant sur le résultat d'ensemble
 - La société mère comptabilise, le cas échéant, une provision pour risque et charge;
- Cette provision a pour origine l'obligation de restituer aux filiales, les économies d'impôts résultant de l'utilisation de leurs déficits. A ce jour, aucune provision n'a été comptabilisée.

Dans le cadre du régime d'intégration fiscale, la société mère est substituée aux sociétés filiales pour l'imputation sur le montant de l'impôt sur les sociétés dont elle est redevable, au titre de chaque exercice, de tout crédit d'impôt dont sont titulaires les sociétés membres du groupe.

En l'occurrence, la société filiale ATELIERS DES GRAVES a calculé et comptabilisé au 31/03/20 un Crédit d'impôt Recherche pour un montant de 137 877 euros.
Cette créance sur l'état a été transférée à la société mère ADG GROUP.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des immobilisations

Augmentations	Valeur brute début d'exercice	Révaluations	Acquisitions	Autres participations	TOTAL	TOTAL GENERAL
					2 000 000	2 000 000
					2 000 000	2 000 000
					2 000 000	2 000 000

Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice	Poste à Poste	Cessions	Autres participations	TOTAL	TOTAL GENERAL
						2 000 000	2 000 000
						2 000 000	2 000 000
						2 000 000	2 000 000

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Impôts sur les bénéfices	TOTAL
	103 348	103 348			103 348
	103 348	103 348			103 348

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Fournisseurs et comptes rattachés	Groupe et associés	TOTAL
	1 548	1 548					1 548
	126 356	126 356					126 356
	127 904	127 904					127 904

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Au début	Crées	Remboursés	En fin	PARTS SOCIALES
		10 000				10 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Total
	1 548	1 548	1 548

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- ATELIERS DES GRAVES S.A.S.	4 810 364	100.00	605 918
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

A.D.G. GROUP
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 25, rue Lou Verdaï
ZI Lou Verdaï
31270 VILLENEUVE TOLOSANE
518 697 099 RCS TOULOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 SEPTEMBRE 2020

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à 295 825,25 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes aux associés	100 000,00 euros
Soit 10,00 euros par part	

Le solde au compte « autres réserves », soit	195 825,25 euros
S'élevant ainsi à 2 710 589,97 euros.	

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} octobre 2020.

L'assemblée générale prend acte que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'assemblée générale prend acte, en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalisées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

